



**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES SIEGEANT A L'OBSERVATOIRE  
D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NEGOCIATION DANS LES  
CÔTES D'ARMOR**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.2234-4 à L.2234-6, R.2234-1 à R.2234-4 relatifs aux observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 nommant Madame Annie GUYADER, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes-d'Armor ;

Vu la décision du 09 février 2022, publiée au registre des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 11 février 2022, de Madame la Directrice de la DREETS Bretagne, relatif aux organisations syndicales de salariés pouvant désigner un membre au sein de l'Observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation dans les Côtes-d'Armor ;

Vu les arrêtés du 19 mars 2021, du 19 octobre 2021 et du 18 novembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles représentatives au niveau national, interprofessionnel et multiprofessionnel ;

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles représentatives au niveau national, interprofessionnel et multiprofessionnel et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au niveau départemental et interprofessionnel dans les Côtes-d'Armor ;

Vu l'arrêté du 05 octobre 2022 déposé en Préfecture, fixant la liste des membres de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS) du département des Côtes-d'Armor ;

Vu les modifications apportées sur la désignation de leurs membres au sein de l'ODDS des Côtes-d'Armor ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>:

Représentants des salariés	Représentants des employeurs
<b>Pour la CFDT,</b> Mme Anaïck THORAVAL (titulaire) M. Yoann BOUGUET (suppléant)	<b>Pour la FDSEA,</b> Mme Clotilde LUCAS (titulaire) M. Hervé CONAN (suppléant)
<b>Pour la CFE-CGC,</b> M. Noël ROLLAND (titulaire)	<b>Pour l'U2P,</b> M. Christophe DEQUELEN (titulaire)
<b>Pour la CFTC,</b> M. Philippe LE FLOCH (titulaire) M. Alban FAUCON (suppléant)	<b>Pour l'UDES,</b> M. Pierre DELOURME (titulaire)
<b>Pour la CGT,</b> M. Matthieu NICOL (titulaire) M. Simon BRUNET (suppléant)	<b>Pour l'UPIA MEDEF 22,</b> Mme Julie QUEROMES (titulaire) M. Matthieu BATHEDOU (suppléant)
<b>Pour Solidaires,</b> Pas de représentant désigné	<b>Pour la CPME 22,</b> M. Didier QUENEC'H DU (titulaire) Mme Sylvie JEHANNO (suppléante)
<b>Pour la CGT-FO,</b> Mme Véronique MENGUY (titulaire) Mme Danielle FAIRANT (suppléante)	

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 05 octobre 2022 fixant la liste des membres de l'Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation (ODDS) du département des Côtes-d'Armor.

**Article 3 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Côtes-d'Armor est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 18 mars 2025,

La Directrice départementale de  
l'emploi, du travail et des solidarités  
des Côtes-d'Armor

Annie GUYADER